



La Tribune Hebdo présentera désormais régulièrement une « initiative positive » portée par des associations, des collectivités, des entreprises ou des particuliers. Notre objectif est clair : alors que l'actualité est au pessimisme, à la polémique inutile, et à la dévalorisation de l'action politique, nous voulons montrer que, localement, des gens se bougent pour faire avancer les choses. L'espoir, c'est pas si compliqué...

L'APESA VEUT DU BIEN AUX ENTREPRENEURS

ENTREPRISES

Depuis la crise économique de 2008, le Tribunal de commerce d'Orléans constate une hausse de la souffrance morale des chefs d'entreprise, qui va parfois jusqu'aux propos suicidaires. Pour les soutenir, l'institution a créé une association, l'APESA, pour leur apporter un soutien psychologique. **CLAIRE SEZNEC**

Au Tribunal de commerce d'Orléans, une association s'est créée. Son nom ? APESA, pour aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë. « Lors du dépôt de bilan d'une entreprise (environ 600 décrets de bilan chaque année dans le Loiret, NDLR), les salariés sont bien évidemment impactés. Mais le ou la chef d'entreprise aussi, et nous avons une tendance à l'oublier », affirme Jean-Philippe Meyer, président de la chambre au Tribunal de commerce d'Orléans et président d'APESA 45. En cas de cessation d'activité, les salariés touchent ainsi les salaires impayés, mais également « les congés payés, les indemnités de licenciement et les allocations chômage pendant deux ans », as l'entrepreneur.

MANQUE 15 000 €

Généralement, quand on décide de démissionner chef d'entreprise, on a de l'ambition, estime le président de l'association. Quand l'entreprise doit fermer, c'est dur psychologiquement. » Ce constat, la Chambre du Tribunal de commerce l'a fait depuis de nombreuses années. Jean-Philippe Meyer a donc décidé de créer une antenne d'APESA à Orléans. Aujourd'hui, dix tribunaux français en ont partie, le premier étant celui de Nantes (2013). « Nous ciblons particulièrement les patrons de PME (petites et moyennes entreprises) en risque suicidaire mais pas seulement : le stress et le désespoir peuvent également être des facteurs qui entrent en jeu », précise le président. Pour lui, ce dispositif

« NOUS CIBLONS PARTICULIÈREMENT LES PATRONS DE PME EN RISQUE SUICIDAIRE »

Jean-Philippe Meyer, président d'APESA 45

signe une évolution dans la pratique des juristes : « ils acceptent de prendre en compte la souffrance du justiciable ». Au début de l'été, l'association a demandé à être éligible aux réductions d'impôts pour les futurs donateurs, que ce soit des particuliers ou des entreprises. « Annuellement, il nous faudrait 15 000 €, précise Jean-Philippe Meyer. Cela équivaut à la prise en charge d'une quarantaine de personnes. Jusqu'à présent, les quatre Rotary d'Orléans ont donné un chèque de 5 000 € à APESA 45 afin de lancer l'association. Cette somme devrait lui permettre de financer des aides aux entrepreneurs jusqu'à la fin du mois de décembre.

« ÇA PEUT DEVENIR DRAMATIQUE »

« Est-ce que vous acceptez d'être aidé ? » C'est la question qui permet à un entrepreneur de faire partie du dispositif lors d'un entretien juste avant ou pendant un dépôt de bilan. « On voit vraiment leur détresse, surtout quand ils sont obligés de vendre leur maison, leur voiture... Et ça peut devenir dramatique », confie Jean-Philippe Meyer.



Jean-Philippe Meyer, président de l'association APESA 45, lance un appel aux dons.

Tout d'abord, un greffier, un juge ou un administrateur fait une fiche d'alerte qui est envoyée, en maximum vingt-quatre heures, dans une plateforme de psychologues, à Nantes. Cette dernière prend contact avec l'individu en souffrance et l'évalue. « En parallèle, l'association est informée et un des vingt psychologues du Loiret prend le relais », explique le président. Il y a deux semaines, tous ces professionnels ont été formés aux principes essentiels des procédures col-

lectives et à la gestion de la crise suicidaire. Cinq entretiens, confidentiels, entre le psychologue et le chef d'entreprise, sont ensuite prises en charge par l'APESA 45. Depuis son lancement fin avril, l'association a déjà aidé une personne en risque suicidaire. « À l'avenir, conclut Jean-Philippe Meyer, pourquoi ne pas inclure d'autres tribunaux pour venir en aide aux autres personnes en souffrance, comme les agriculteurs par exemple ? » ●

FAIRE UN DON

L'association d'aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë du Loiret (APESA 45) lance un appel aux dons, aux particuliers comme aux entreprises. Vous pouvez participer en envoyant un chèque à APESA 45, au Greffe du Tribunal de commerce d'Orléans.